

Cré'Art

Universitaire International de Casablanca

Règlement intérieur

Préambule

L'Université Hassan II-Aïn Chock et l'Association Universitaire Maqam pour la Promotion de l'Art et de la Culture organisent du 14 au 22 avril 2010 le Cré'Art universitaire international de Casablanca correspondant à la douzième édition du Forum de la créativité de l'étudiant.

I. Participation :

- **Articles 1 :**

Le Cré'art est ouvert à tous les étudiants de l'enseignement supérieur.

- **Article 2 :**

Cet événement comprend les disciplines suivantes : théâtre ; musique (orientale, fusion/Rok, Rap/Rnb) ; poésie et nouvelle ; Arts plastiques, photographie et création numérique.

- **Article 3 :**

Le Cré'Art organise en parallèle, dans toutes ces disciplines, des ateliers animés par des professionnels.

- **Article 4 :**

Chaque groupe ne doit pas dépasser le nombre de participants suivant par discipline (responsables et accompagnateurs compris) :

Théâtre : 10 ; Musique orientale : 12 Fusion/ : 6 ; Rap/Rnb : 4 ; Poésie : 3 ; Nouvelle : 3 Arts plastiques : 3 ; Création numérique 3.

Les durées des spectacles sont déterminées de la manière suivante :

- 60 minutes pour le théâtre.
- 30 mn pour la musique (orientale ; Rock/Fusion ; Rap/Rnb).
- 5 mn pour la poésie et la nouvelle (au plus deux textes par participants).
- 30 mn de présentation pour la création numérique.

*Les œuvres artistiques picturales, sculpturales et photographiques seront exposées durant toute la semaine du **Cré'Art**.*

- **Article 5 :**

Chaque établissement peut participer à une ou plusieurs disciplines.

II. Production

- **Article 6 :**

Les productions artistiques et numériques doivent remplir les conditions suivantes :

- Les Productions de peinture présentées doivent être encadrées d'un format supérieur de 30 × 40 cm.
- Les sculptures doivent avoir un volume supérieur de 20 cm de hauteur.
- Les photos doivent être encadrées d'un format de 21 × 30 cm.
- La participation à la création numérique sera thématique.

- **Article 7 :**

Les photographes doivent fournir une déclaration sur l'honneur attestant que les photos sont de leur propre création.

*Les productions réalisées par les participants durant les ateliers de créativité demeurent la propriété du **Cré'Art**.*

III. Déroulement

- **Article 8 :**

Les spectacles se dérouleront dans la ville de Casablanca, dans des espaces couverts ou en plein air.

- **Article 9 :**

En plus des concours dans les différentes disciplines le Cré'Art organise :

- *Des conférences.*
- *Des ateliers et des tables rondes animés par des artistes professionnels.*
- *Des soirées dansantes et d'animation musicales.*

- **Article 10:**

Le Cré'Art prendra en charge, une journée avant et une après, l'hébergement et le transport entre les espaces dédiés aux spectacles des participants aussi bien nationaux qu'internationaux.

IV. Sélection et prix

- **Article 11 :**

Les établissements et les universités participants doivent déposer leurs dossiers avant le 30 Janvier 2010. Le Cré'Art sélectionnera par discipline 4 universités à l'échelle nationale, 4 à l'échelle internationale, 4 facultés locales et 4 établissements locaux de l'enseignement supérieur.

- **Article 12 :**

Tous les dossiers de participation seront soumis à une présélection élaborée par une commission de professionnels dans chaque discipline. Le Cré'Art se réserve le droit de sélectionner l'ensemble des œuvres ou une partie.

- **Article 13 :**

La compétition sera évaluée par un jury de professionnels de renommée internationale.

- **Article 14 :**

A l'issue du concours, le Cré'Art international universitaire de Casablanca offrira les prix suivants :

- **Musique (orientale § Rap/RNB)**
 - *1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix.*
 - *Meilleure voix masculine et féminine.*
 - *Prix du Cré'art*
- **Théâtre**
 - *1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix.*
 - *Meilleur acteur et actrice.*
 - *Meilleure recherche théâtrale.*
 - *Meilleure mise en scène.*
 - *Meilleure scénographie.*

- *Prix du Cré'art.*
- ***Peinture et sculpture Photographie Création numérique Poésie Nouvelle :***
 - *1er, 2^{ème} et 3^{ème} prix,*

V. **Dossier de participation :**

Le dossier de participation se compose de :

- *Une demande de participation signée et cachetée par le chef d'établissement.*
- *Pour les associations estudiantines: les statuts, un reçu de dépôt et un accord du chef de l'établissement du lieu de domiciliation de l'association.*
- *Une liste des disciplines auxquelles l'établissement participe.*
- *Une liste nominative de tous les étudiants participants de chaque discipline.*
- *Les fiches techniques de chaque discipline.*
- *Une copie d'enregistrement vidéo de la pièce théâtrale.*
- *une copie d'enregistrement audio ou vidéo de la troupe musicale.*
- *Un DVD de la création numérique.*
- *Des photos de haute résolution en Arts plastiques et en photographie.*
- *Tous les étudiants sélectionnés doivent communiquer leurs cartes d'étudiants dans toutes les disciplines.*

Avant le 30 Janvier 2010, les dossiers de participation doivent parvenir à l'adresse suivante :

CréArt

19, Rue Tarik Ibnou Ziad, BP. 9167 Mers Sultan – Casablanca, Maroc
Téléphone : 212(0) 5 22-43-30-30 / 212(0) 5 22-43-30-51 Télécopieur : 212(0) 5 22-27-61-50
Domaine : www.uh2c.ac.ma E-mail : presidence@uh2c.ac.ma
creart@uh2c.ac.ma